



Unanimité nécessaire ou non pour vote antennes relais

Par **Drever**, le **14/06/2009** à **19:21**

Bonjour,

L'assemblée annuelle des copropriétaires a voté l'installation d'antennes en mars 2008. Il **y a eu 2 votes contre** .

Le syndic nous a dit que l'unanimité n'était pas nécessaire.

Qu'en est-il réellement?

Je vous remercie.

N.Drever